

Ouverture Éthique
Excellence
Engagement Proximité

Rentrée académique
2025 - 2026

Bienvenue
aux nouveaux
étudiants
de l'UN-CHK*



**Foire aux
questions**



1. Qu'est-ce qu'un ENO ?

L'Espace numérique ouvert (ENO) est un bâtiment de l'UN-CHK composé d'un amphithéâtre de deux cent (200) places, de deux salles « open space » d'une capacité de deux cents (200) postes de travail, d'une salle de visioconférence, d'une salle de télé médecine, des serveurs média et de stockage ainsi qu'un secours électrique longue durée ; d'un câblage VDI (Voix Données et Images), d'une connexion Internet haut débit et des équipements divers.

A terme, l'implantation d'une cinquantaine d'ENO est prévue au niveau de toutes les capitales départementales, contribuant ainsi à améliorer la qualité d'étude et de socialisation des étudiants.

En effet, c'est un espace de travail collaboratif équipé de machines de dernière génération qui permet la mise en commun des ressources numériques (MOOC, projets documentés) et le coaching des usagers pour la mise en œuvre de projets. Les étudiants trouvent également dans leurs ENO les appuis nécessaires en cas de difficultés, mais aussi les conditions et les activités propices à leur socialisation.



2. Comment se passent les inscriptions administratives et pédagogiques des nouveaux étudiants à l'UN-CHK ?

Le nouveau bachelier qui a validé sa proposition d'orientation et qui procède au paiement des droits d'inscription et qui veut procéder à son inscription à l'UN-CHK, doit au préalable se connecter sur la plateforme de pré-inscription accessible sur ce lien : <https://ent.unchk.sn/preinscription/> et suivre les instructions indiquées, afin d'effectuer sa pré-inscription et prendre rendez-vous pour son inscription au niveau de son ENO de rattachement. Le nouveau bachelier est tenu d'insérer sa photo pour valider sa pré-inscription. Les critères sont disponibles dans la FAQ.

NB : La pré-inscription est une phase obligatoire du processus d'inscription.



3. Quelles sont les formalités liées aux inscriptions administratives et pédagogiques des nouveaux étudiants à l'UN-CHK

Suite à la pré-inscription et à la prise de rendez-vous sur la plateforme pour son inscription, l'étudiant est invité à se présenter à son ENO de rattachement, au jour et à l'heure choisis, muni d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) et de son INE afin de finaliser son inscription.

L'étudiant reçoit sur place sa carte d'étudiant et son adresse e-mail d'étudiant de la forme prénom.nom@unchk.edu.sn.

Le certificat d'inscription sera, quant à lui, disponible en ligne sur <https://ent.unchk.sn>.

A compter de ce jour, l'UN-CHK communiquera avec l'étudiant uniquement à travers cette adresse e-mail institutionnelle qui doit être privilégiée pour toutes ses correspondances avec les services de l'institution.



4. Est-il possible de changer d'ENO de rattachement ?

C'est après la pré-inscription, l'inscription, les cours transversaux et la distribution des outils de travail qu'on ouvre une période de demande de changement d'ENO qui se fera en ligne. Après cette période, aucune demande ne sera acceptée. Compte tenu du nombre très important d'étudiants déjà rattachés aux ENO de Dakar, Keur Massar, Guédiawaye, Pikine, Mbour et Thiès, les demandes de changement vers ces ENO ont cependant peu de chances d'obtenir une suite favorable (sauf cas de force majeure). Le changement d'ENO est une faveur exceptionnelle que l'Université accorde à ses étudiants pour leur permettre d'étudier dans un cadre idéal. Les étudiants sont priés d'en tenir compte lors de leurs demandes et de se munir de toutes les pièces pouvant motiver leurs demandes.



5. Est-il possible de changer de formation ?

Le changement de formation est une faveur de l'Université pour permettre à ces étudiants de réaliser un parcours académique meilleur pour eux.

Il est important de tenir comptes des critères ci-après :

1. pour l'étudiant titulaire d'un bac S : demande de changement recevable pour toutes les formations ;
2. pour l'étudiant titulaire d'un bac STEG ou G : demande de changement recevable pour toutes les formations, à l'exception de Mathématiques Appliquées et Informatique (MAI) et de Cybersécurité ;
3. pour l'étudiant titulaire d'un bac L : demande de changement recevable pour toutes les formations, à l'exception de Mathématiques appliquées et Informatique (MAI), Cybersécurité. Pour la Sciences économiques et de Gestion (SEG) un quota limité sera accordé au BAC L.

Les changements de formation vont intervenir après les cours transversaux et la demande se fera en ligne.



6. Comment avoir accès à la bibliothèque numérique ?

L'étudiant de l'UN-CHK a accès gratuitement à des ressources documentaires en ligne (bibliothèques numériques, bases de données, portails documentaires, etc). La procédure d'accès aux différentes ressources est la suivante :

- aller sur <https://ent.unchk.sn> ;
- entrer ses paramètres de connexion, puis cliquer sur "Se connecter" ;
- cliquer sur "Ressources pédagogiques" ;
- cliquer sur "Bibliothèques" ;
- cliquer sur la ressource choisie.

Les paramètres de connexion communiqués à l'étudiant sont personnels, et en aucun cas, il ne doit donc les communiquer à une tierce personne.



7. En quoi consistent les allocations d'études ?

Des bourses et aides sociales peuvent être accordées aux étudiants.

- pour les bourses pédagogiques (BP) : sur la base des résultats au baccalauréat ;
- pour les bourses sociales (BS) : sur la base de critères, certes sociaux, mais également académiques.

NB1 : Les étudiants non boursiers peuvent bénéficier de l'aide sociale via la procédure définie par la direction des bourses.

NB2 : l'attribution de la bourse relève exclusivement de la direction des bourses.



8. Comment me familiariser avec le modèle d'enseignement de l'UN-CHK ?

Le nouvel étudiant pourra bénéficier de/d' :

- cours d'initiation à l'informatique et à l'Environnement numérique de Travail ;
- cours en leadership, développement personnel et service à la communauté ;
- activités pédagogiques d'intégration ;
- cours sur le thème : apprendre et réussir à l'UN-CHK.



9. Est-ce que les nouveaux étudiants à l'UN-GHK reçoivent des outils de travail ?

Oui. Un ordinateur et une clef de connexion sont fournis gratuitement à l'étudiant par l'Etat du Sénégal aux étudiants qui auront respecté les critères d'assiduité pour les cours (transversaux) en présentiel et les activités pédagogiques d'intégration.

Les périodes de prise de rendez-vous et de distribution des outils de travail seront communiquées officiellement aux étudiants.



10. Comment accéder aux plateformes de formation ?

Une fois qu'il a reçu ses paramètres de connexion, l'étudiant peut se connecter aux plateformes de formation selon les deux suivantes (au choix) :

- **Choix 1 :**

- Aller sur <https://ent.unchk.sn>, puis entrer ses paramètres de connexion.
- Cliquer sur "Ressources Pédagogiques", puis sur "Formation".
- Choisir la formation à laquelle on est inscrit (cliquer sur l'intitulé de la formation).

- **Choix 2 :**

- Aller sur <https://formation.unchk.sn>.
- Puis entrer ses paramètres de connexion.

Les paramètres de connexion communiqués à l'étudiant sont personnels, et en aucun cas, il ne doit donc les communiquer à une tierce personne.



11. Est-ce que les nouveaux étudiants à l'UN-GHK peuvent bénéficier d'une prise en charge médicale ?

Oui, en souscrivant à la Mutuelle de Santé des Étudiants de l'UN-CHK (MSE-UN-CHK) qui permet à tous les étudiants adhérents de bénéficier d'une prise en charge médicale annuelle jusqu'à hauteur de 80% pour la consultation dans les structures publiques et l'achat de médicaments dans les pharmacies agréées. La contribution de l'étudiant s'élève à 5000FCFA par an.

Vous retrouverez deux agents de la mutuelle dans chaque ENO afin de permettre aux étudiants de mieux s'informer et de souscrire à la mutuelle pendant les inscriptions pédagogique et administrative.

Pour toutes informations, adresser un mail à mutuelledesante@unchk.edu.sn.



12. Comment souscrire à la MSE-UN-GHK ?

Pour souscrire à la Mutuelle de Santé des Étudiants de l'UN-CHK (MSE-UN-CHK), l'étudiant doit fournir :

- une photocopie de la carte d'étudiant ou l'attestation d'inscription ;
- une photocopie de la carte nationale d'identité ;
- 5.000 FCFA / an ;
- fiche d'engagement à remplir sur place (ENO)
- un numéro de téléphone.

Rentrée académique
2025 - 2026

FOIRE AUX QUESTIONS



13. A qui m'adresser quand je veux faire une requête ou poser une question ?

Au-delà des agents d'accueil au niveau des ENO, des contacts mails sont disponibles pour répondre aux différentes sollicitations des étudiants.

- **aide.scolarité@unchk.edu.sn**, pour les questions liées à la scolarité, aux inscriptions, aux bourses, etc/ (adresse gérée par la Direction des Etudes, de la Recherche et de l'Innovation (DERI));
- **aide.apprentissage@unchk.edu.sn**, pour toutes questions liées aux plateformes de formation ou au déroulement des apprentissages (adresse gérée par la Direction de la Formation et de l'Ingénierie pédagogique (DFIP) ;
- **support@unchk.edu.sn**, pour les questions relatives aux outils de travail et à la connectivité (adresse gérée par la Direction des Infrastructures et des Systèmes d'Information (DISI) ;
- **stages@unchk.edu.sn**, pour les questions liées à l'insertion professionnelle (adresse gérée par la Direction du Développement et de la Coopération (DDC) ;
- **sac@unchk.edu.sn**, pour les questions liées aux actions de service à la communauté (adresse gérée par la Direction du Développement et de la Coopération (DDC).
- **eno.....@unchk.edu.sn**, pour contacter l'administration de l'ENO de rattachement (eno.kaolack@uvs.edu.sn par exemple).
- **baio....@unchk.edu.sn**, pour contacter le Bureau d'Accueil, d'Information et d'Orientation (BAIO) de l'ENO de rattachement (baio.kaolack@uvs.edu.sn par exemple).



14. Comment obtenir des informations complémentaires ?

Des guides expliquant en détail les différentes procédures administrative et pédagogique ont été élaborés pour permettre à l'étudiant d'être à l'aise dans son nouveau statut. Ils sont disponibles en version téléchargeable sur le site de l'UN-CHK au <https://www.unchk.sn/documents-officiels>.



15. Comment suivre l'actualité de l'UN-CHK ?

Pour suivre l'actualité :

- consulter régulièrement ses mails via son adresse électronique institutionnelle pour recevoir toutes les informations utiles et les opportunités envoyées par bienvenue@unchk.edu.sn ;
- visiter régulièrement la page de la rentrée académique au : <https://www.unchk.sn/rentree-academique-2025-2026/>.
- consulter les comptes officiels de l'UN-CHK sur [YouTube](#), [Facebook](#), [Twitter](#), [Instagram](#), et [LinkedIn](#).



16. Où trouver un ENO ?

L'UN-CHK compte actuellement **18 Espaces numériques ouverts (ENO)** répartis sur l'ensemble du territoire national. On en trouve à **Mermoz, Guédiawaye, Pikine, Keur Massar, Sébikotane, Thiès, Mbour, Méckhé, Diourbel, Kaolack, Kolda, Bignona, Ziguinchor, Linguère, Louga, Saint-Louis, Podor et Ndoum.**



Bienvenue
aux nouveaux
étudiants
de l'UN-CHK*



Cité du savoir - Diamniadio
Castors, avenue Bourguiba, rue n°13



+221 30 108 41 53



BP 15126 Dakar - Fann



www.unchk.sn



Too nekk foofu la